



Corporation de la municipalité de La Nation Procès-verbal

Information de la réunion

Numéro de réunion : 2023-23

Type : Ordinaire

Date : 16 octobre 2023

Heure : 13h00

Endroit : Hôtel de ville, 958 Route 500 West, Casselman, Ontario

Président : Francis Brière, Maire

Préparé par : Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Vidéo : la réunion du Conseil sera diffusée en direct sur [YouTube](#)

Sujets à l'horaire précis :

13h00 : huis clos

Présence des membres du Conseil

Maire Francis Brière, Maire, oui
Conseiller quartier 1, Tim Stewart, oui
Conseiller quartier 2, Alain Mainville, oui
Conseiller quartier 3, Danik Forgues, oui
Conseiller quartier 4, Raymond Lalande, oui
Conseiller quartier 5, Daniel Boisvenue, oui
Conseillère quartier 6, Marjorie Drolet, oui

Présence du personnel municipal

Josée Brizard, Directrice générale – Greffière
Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Chantal Lauzon, Gérante des ressources humaines
Nadia Knebel, Trésorière
Alexandre Ranger, Trésorier adjoint
Marc Legault, Directeur des travaux public
Hugo Pouliot, Directeur adjoint des travaux publics
Nicholas Pigeon, Directeur par intérim de l'eau et eaux usées
Mario Villeneuve, Chef pompier
Daniel R. Desforges, Gérant de l'infrastructure environnementale
Carol Ann Scott, Directrice des loisirs
Justin Lafrance, Directeur adjoint des loisirs
Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme
Marc-Olivier Gratton, Ingénieur Civil

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution : 378-2023

Proposée par: Marjorie Drolet

Appuyée par: Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ouverte.

Adoptée

2. Modifications et additions à l'ordre du jour

Aucune

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 379-2023

Proposée par: Tim Stewart

Appuyée par: Danik Forgues

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.

Adoptée

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucune

5. Session Huis clos

Ajournement pour huis clos

Résolution : 380-2023

Proposée par: Raymond Lalande

Appuyée par: Alain Mainville

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à **13h01** pour une session à huis clos conformément aux sections suivantes de la Loi municipale 2001 :

Section 239(2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

b) des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris des employés de la municipalité ou du conseil local;

d) les relations de travail ou les négociations avec les employés;

k) une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observé par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle.

Adoptée

Réouverture après huis clos

Résolution : 381-2023

Proposée par: Daniel Boisvenue

Appuyée par: Marjorie Drolet

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit rouverte à **16h45**.

Adoptée

5.1 Josée Brizard, DG-Greffière

5.1.1 Rapport AD-RH-05-2023 – Employés – 2024

Section 239(2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

b) des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris des employés de la municipalité ou du conseil local;

d) les relations de travail ou les négociations avec les employés;

Résolution : 383-2023

Proposée par: Danik Forgues

Appuyée par: Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve la recommandation telle qu'amendée à huis clos à la réunion du 16 octobre 2023 par la DG-Greffière dans son rapport AD-RH-05-2023.

Adoptée

5.2 Nicholas Pigeon, Directeur par intérim de l'eau et des eaux usées

5.2.1 Rapport WS-09-2023 - Négociation avec une corporation

Section 239(2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

k) une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observé par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle.

Résolution : 382-2023

Proposée par: Tim Stewart

Appuyée par: Marjorie Drolet

Qu'il soit résolu que le Conseil reçoive le rapport WS-09-2023 tel que présenté à huis clos par le Directeur par intérim de l'eau et eaux usées à la réunion du 16 octobre 2023.

Adoptée

5.3 Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme

5.3.1 Rapport PLA-20-2023-2 – mise à jour au sujet des négociations avec des contracteurs

Section 239(2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

k) une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observé par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle.

Résolution : 384-2023

Proposée par: Raymond Lalande

Appuyée par: Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le Conseil reçoive le rapport PLA-20-2023-2 tel que présenté à huis clos à la réunion du 16 octobre 2023.

Adoptée

6. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

7. Adoption des recommandations des comités du conseil municipal

8. Réception des rapports mensuels des membres de l'administration

8.1 Nadia Knebel, Trésorière

8.1.1 Budget 2024 – première ébauche

8.1.2 Rapport F-21-2023 – Taux proposés – eau et égouts – 2024

Résolution : 385-2023

Proposée par: Alain Mainville

Appuyée par: Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve la recommandation telle que présentée à la réunion du 16 octobre 2023 par la Trésorière dans son rapport F-21-2023.

Adoptée

9. Avis de motions proposées

10. Affaires découlant des réunions précédentes

11. Délégations

12. Règlements municipaux

13. Approbation du rapport de variance et comptes fournisseurs

13.1 Comptes payables

Résolution : 386-2023

Proposée par: Daniel Boisvenue

Appuyée par: Raymond Lalande

Qu'il soit résolu que le conseil approuve les comptes payables jusqu'au 31 octobre 2023.

pièce justificative 19: **1 887 988,62 \$**

Adoptée

14. Autres

15. Rapports mensuels divers

16. Correspondance

17. Événements à venir

18. Règlement pour confirmer les procédures du Conseil

Résolution : 387-2023

Proposée par: Danik Forgues

Appuyée par: Marjorie Drolet

Qu'il soit résolu que le règlement no. 106-2023, pour confirmer les procédures du Conseil à sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023, soit lu et adopté en 1^{re}, 2^e et 3^e lecture.

Adoptée

19. Ajournement

Résolution : 388-2023

Proposée par: Raymond Lalande

Appuyée par: Alain Mainville

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à **18h54**.

Adoptée